

Colza d'hiver : Activité ralentie des insectes !

La culture de colza d'hiver continue de profiter des conditions climatiques automnales, même si les températures ont baissé ces derniers jours, avec des valeurs de saison.

Les stades actuels du colza d'hiver se situent, pour la plupart, entre 7 et 9 feuilles (BBCH17-19) ; les moins développés sont à 4-6 feuilles (BBCH14-16). Un début d'élongation de tige est observé dans quelques champs avec des plantes très développées.

Les captures d'insectes ont diminué au cours de la semaine écoulée, traduisant une diminution d'activité : aucune altise dans 3 pièges, de 1 à 5 grosses altises dans 10 pièges et 12 à 18 altises dans 2 pièges.

Aucune altise adulte n'a été observée en végétation, ce lundi frais et très nuageux. Les morsures d'altises sur feuilles sont devenues très rares.

De nombreux pucerons présents à l'arrière des feuilles de colza d'hiver sont actuellement parasités et donc inoffensifs.

Avec le retour annoncé de pluies et de vent en cette fin de semaine, les conditions seront peu propices aux vols d'insectes. La préoccupation des insectes ravageurs adultes d'automne devient moins importante en colza d'hiver.

Christine Cartryse, Centre Pilote CePiCOP

Protéagineux d'hiver : à envisager dès cet automne 2026 !

Le pois protéagineux d'hiver et la féverole d'hiver permettent de diversifier les cultures et d'allonger les rotations avec des légumineuses à graines.

Ces 2 protéagineux d'hiver permettent une couverture du sol pendant l'hiver (Eco-Régime Couverture longue du sol) et reçoivent un soutien couplé aux cultures de protéines végétales, d'un montant de 375 €/ha en RW, dans le cadre de la PAC 2023-2027.

La période idéale de semis du pois protéagineux d'hiver et de la féverole d'hiver se situe entre le 25 octobre et le 15 novembre.

Selon la disponibilité des semences (conséquence de la sécheresse de 2026), les variétés qui seront commercialisées en Belgique en 2026 sont reprises dans les tableaux suivants.

Plusieurs variétés récentes sont disponibles cet automne en Belgique, en semences non traitées ou avec un traitement au fludioxonyl (CELEST, BERET GOLD, PREPPER), efficace sur septoriose du pois, anthracnose de la féverole et fusariose.

- La densité de semis du **pois protéagineux d'hiver** est de 80 graines/m² en culture pure, et de 50 graines/m² en culture associée avec du froment d'hiver.

Variétés de pois d'hiver	Couleur de la graine	1ère année inscription UE	Semences non traitées	Semences traitées (fludioxonyl)	Poids 1000 grains (g) (indicatif)	Densité (Kg/ha) (indicatif)	Rdt 2025 (% Témoin)
BALLTRAP	Jaune	2014	NT	-	190	155	*
FEROE	Jaune	2021	NT	-	190	155	105 %
FOUDRE	Jaune	2021	NT	OUI	215	170	114 %
FRESNEL	Jaune	2015	NT	-	215	170	100 %

Témoin = Fresnel Rdt essai 2025 CePiCOP = **7.662 kg/ha** (= 100 %)

*Variété non testée à Gembloux en 2025 : Balltrap.

- La variété de pois fourrager **ASTEROID** (à fleurs blanches, semences non traitées) est à utiliser en mélange avec une céréale d'hiver (méteil).
- La densité de semis de la **féverole d'hiver** est de 25 à 35 graines/m² en culture pure, et de 15 à 20 graines/m² en culture associée avec du froment d'hiver.

Variétés de féverole d'hiver	Couleur de la fleur	1ère année inscription UE	Semences non traitées	Semences traitées (fludioxonyl)	Poids 1000 grains (g) (indicatif)	Densité (Kg/ha) (indicatif)	Rdt 2025 (%) Témoin
CURLEW	Colorées	2024	NT	-	645	225	121 %
NAIROBI	Colorées	2021	NT	OUI	530	185	109 %
NEPAL	Colorées	2024	NT	OUI	500	175	113 %
TUNDRA	Colorées	2013	NT	OUI	720	250	102 %

Témoin = Moyenne (DIVA + TUNDRA) Rdt essai 2025 CePiCOP = **5.459 kg/ha** (= 100 %)

Une synthèse des résultats des **cultures de froment d'hiver associées avec des protéagineux d'hiver** a été présentée au [Livre Blanc de septembre 2026](#).

Nouveautés en 2027 :

- L'utilisation de la bentazone (herbicide) sera interdite en pois en 2027 ; elle restera autorisée, sous conditions, en féverole et haricot.
- L'éco-régime « Réduction d'intrants » en 2027, interdit l'usage du fludioxonyl et concerne donc le seul traitement de semences actuellement autorisé. Pour bénéficier de cette aide de 80 €/ha, il convient d'utiliser des semences non traitées.

Christine Cartrysse et Noémie Vannoppen, Centre Pilote CePiCOP

Pucerons : La pression ne diminue pas, surveillez vos parcelles d'escourgeon !

La grande majorité des parcelles d'escourgeon est désormais levée. Les semis réalisés fin septembre ont atteint le stade **3 feuilles (BBCH 13)**, tandis que ceux effectués début octobre se situent entre les stades **1 et 2 feuilles (BBCH 11-12)**. Seuls les escourgeons semés la semaine dernière ne sont pas encore sortis de terre.

Les observations réalisées ce lundi 19 octobre révèlent **une certaine pression en pucerons** sur l'ensemble du territoire wallon ainsi qu'une **forte hétérogénéité** entre les parcelles d'escourgeon. Le pourcentage de plantes porteuses d'au moins un puceron varie de **2 % à plus de 25 %** selon les situations. Par exemple, du côté des Isnes (Gembloux), la pression est de 25% alors qu'elle est de 15% du côté de Béclers (Tournai). Pour rappel, **le seuil d'intervention recommandé est fixé à 10 % de plantes porteuses d'au moins un puceron**.

Compte tenu de cette variabilité, il est essentiel d'évaluer la situation à l'échelle de chaque parcelle avant d'envisager une intervention. La décision dépend notamment des traitements déjà réalisés, de la sensibilité variétale à la JNO et du niveau d'infestation observé.

1. Parcelles ayant déjà reçu un traitement insecticide

Dans les parcelles ayant reçu un traitement insecticide au cours de la semaine précédente, les observations montrent que la pression en pucerons reste limitée. **Il n'est donc pas encore recommandé de réaliser un second traitement insecticide à ce stade.**



Puceron ailé sur escourgeon

2. Parcelles n'ayant pas encore reçu de traitement insecticide

Pour les parcelles non traitées, deux éléments doivent être pris en compte avant toute décision : **la sensibilité de la variété à la JNO et le pourcentage de plantes porteuses de pucerons.**

Étape 1 – Vérifier la sensibilité de la variété à la JNO

La sensibilité de la variété implantée constitue un critère déterminant dans la stratégie de lutte contre les pucerons vecteurs de la JNO.

- **Variétés sensibles à la JNO** : ces variétés nécessitent une surveillance régulière dès la levée. **Une intervention insecticide peut être envisagée lorsque 10 % ou plus des plantes sont porteuses d'au moins un puceron.**
- **Variétés tolérantes à la JNO** : le virus peut être présent dans la plante, mais ses conséquences sur le développement de la culture et sur le rendement restent généralement limitées. Cette tolérance ne confère pas une résistance totale, mais elle permet souvent de faire l'impasse (faible infestation) voire de ne faire qu'une intervention au lieu de 2 en cas de fortes attaques. **L'application d'un insecticide n'est pas recommandée, sauf en situation de très forte pression.**
- **Variétés résistantes à la JNO** : la résistance empêche l'installation ou la multiplication du virus ciblé dans la plante. **Aucun traitement insecticide visant spécifiquement les pucerons vecteurs de la JNO n'est nécessaire.**

La liste des variétés tolérantes ou résistantes à la JNO est disponible dans le [Livre Blanc Céréales de septembre 2026 – Escourgeon](#).

Attention : cette liste n'est pas exhaustive. D'autres variétés commercialisées peuvent également présenter une tolérance ou une résistance à la JNO. En cas de doute, il est recommandé de vérifier les caractéristiques de la variété auprès de son fournisseur.

Étape 2 – Évaluer la pression en pucerons dans sa parcelle

La forte hétérogénéité observée entre les parcelles souligne l'importance de **réaliser ses propres observations au champ** plutôt que de se baser uniquement sur la situation régionale.

Pour cela, il convient d'examiner 100 plantes à différents endroits de la parcelle et de déterminer le **pourcentage de plantes porteuses d'au moins un puceron**.

Dans les parcelles implantées avec une variété sensible à la JNO :

- **Moins de 10 % de plantes porteuses** : aucun traitement insecticide n'est recommandé à ce stade. Il convient toutefois de poursuivre une surveillance régulière de la parcelle.
- **10 % de plantes porteuses ou plus** : une intervention insecticide peut être envisagée, en tenant compte des conditions locales et de l'évolution de la pression en pucerons.

Il est important de rappeler qu'un traitement insecticide réalisé tôt en saison **ne garantit pas une protection contre les réinfestations au cours des semaines suivantes**. La majorité des insecticides homologués sont des produits de contact et lessivables avec une persistance de 48 à 72 h et ne protègent que les organes sortis. De plus, les insecticides peuvent affecter les populations d'insectes auxiliaires, notamment les ennemis naturels des pucerons, et ainsi favoriser les réinfestations. Il est donc essentiel de ne pas intervenir systématiquement et de privilégier une décision basée sur les observations réalisées dans chaque parcelle.

Les listes des produits phytopharmaceutiques autorisés (herbicides, insecticides, etc.) sont consultables sur Phytoweb ainsi que sur le [site du CePiCOP](#).

Groupe « ravageurs d'automne », G. Wain

Offre d'emploi – Chercheur junior au CRA-W

Le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), partenaire du CePiCOP, recrute un chercheur junior (m/f/x) au sein de son Unité « Productions végétales », à Gembloux.

La personne engagée participera notamment à la mise en place et au suivi d'essais variétaux en grandes cultures, à l'analyse des résultats et à leur valorisation, dans une démarche visant à contribuer à une agriculture plus durable.

 Date limite de candidature : 27 octobre 2026

 Retrouvez toutes les informations sur le poste, le profil recherché et les modalités de candidature [ici](#).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Contacts généraux :

✉ : info@cepiscop.be

☎ : 081/62.21.39

Site internet :

🌐 : <https://centrespilotes.be/cp/cepiscop/> (ou via la QR code ci-contre)

Réseaux sociaux :   



Prochain avertissement le 27 octobre 2026

Réalisé grâce au concours et au soutien de nos partenaires :



Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP